



Au cœur des luttes

CGT-Finances publiques *** Section de La Réunion

Section affiliée à la CGTR

DECLARATION DE LA CGTR-FINANCES PUBLIQUES AU CTL DU 31 janvier 2019

En décembre 2018, Solidaires Finances Publiques vous demandait la tenue d'un CTL exceptionnel portant sur la mise en place du PAS.

La CGTR Finances Publiques siège aujourd'hui sur ce point même s'il nous semble prématuré de tirer un quelconque bilan en ce début d'année n'ayant pas encore de retour sur l'ensemble du processus et notamment le retour des fonds par les collecteurs (et plus précisément le reversement des entreprises), ni même les fiches de paie.

Au-delà de la mise en place du PAS, il convient de redéfinir le contexte dans lequel cette réforme du recouvrement de l'impôt se déploie dans notre administration.

Le rapport CAP 2022 impose 120 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique, 50 000 dans la fonction publique d'Etat dont 30 000 suppressions d'emploi supportées uniquement par la DGFIP.

La loi de finances 2019 a fixé 2130 emplois en moins à la DGFIP. Il s'agit bien de la programmation de la liquidation de notre administration.

La CGTR Finances Publiques vous demande pourquoi aucune projection à court et à moyen terme de ce démantèlement n'est donnée aux agents. D'autant que très récemment, cet exercice vous a été imposé par la DGFIP.

Les agents subissent les réformes incessantes depuis déjà de nombreuses années. Aujourd'hui, aucun d'entre nous n'est en capacité se projeter sereinement dans une carrière au sein de la DGFIP. Pour les remercier, le ministre de l'action et des comptes publics décide de diviser les agents en ne versant une prime de 200 euros qu'à une partie des effectifs.

On adore diviser pour mieux régner !

La CGTR Finances publique demande le versement de cette prime à l'ensemble des agents de la DGFIP sans exclusion.

Avec l'annonce de l'externalisation des missions au privé et aux collectivités, les restructurations des services avec la fusion des SPF, SIE (la liste n'est pas exhaustive), la CGTR Finances Publiques déplore que l'objectif final du PAS n'est pas une simplification offerte aux contribuables mais bien un outil supplémentaire pour justifier à court terme la fermeture de nos services et la suppression des emplois, et à moyen terme, sans nul doute, la fusion IR/CSG et l'application d'un taux unique.

La CGTR Finances publiques s'oppose clairement à cette réforme qui va intensifier l'injustice fiscale qui règne dans notre pays et plus particulièrement dans notre département.

En aucun cas cette réforme permet d'alléger les missions des agents des Finances publiques. Les modalités déclaratives et de calculs de l'impôt restent identiques. Il s'agit uniquement d'imposer un nouveau mode de règlement pour l'usager.

Concernant les conditions de mise en œuvre du PAS, la CGTR Finances publique dénonce le sous-dimensionnement des moyens alloués et l'amateurisme dont fait preuve notre administration.

Nous constatons que :

- les agents des secteurs d'assiette et de recouvrement n'ont bénéficié que d'une formation très théorique, qui ne répond pas aux problématiques déjà rencontrées et qui ne définit pas clairement le rôle de chacun,
- que les moyens matériels sont insuffisants : impossibilité d'habiliter l'ensemble des agents à CONSULTPAS car le réseau informatique ne le supporterait pas ! Il aurait fallu certainement y penser avant !
- Que les agents des SIE sont encore dans l'ignorance des moyens humains, matériels et réglementaires qui leur seront fournis pour assurer cette nouvelle mission de recouvrement auprès des collecteurs défaillants.

Pour en revenir au déroulement de ce CTL exceptionnel, vous avez rajouté des points à l'ordre du jour qui nous semblent inopportuns d'aborder dans un CTL demandé sur un sujet spécifique.

En conséquence, la CGTR Finances publiques participera aujourd'hui qu'au seul débat relatif à la mise en œuvre du PAS.

Les élus CGTR au CTL : Stéphanie CADET, Philippe ROOS, Paul TOUATI, Thierry DONADIO,
Experts CGTR : Georges KONDOKI, Jean François MAILLOT